

DECISION DU

21/05/2024

N° E24000034 /76

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commission du 21/05/2024

Vu enregistrée le 14/05/2024, la lettre par laquelle le président de la Métropole Rouen Normandie demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet présenté par la Métropole Rouen Normandie relatif à la modification n° 8 du plan local d'urbanisme intercommunal sur le territoire de 21 communes ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

M. Jean-Pierre BOUCHINET

Membres titulaires :

Mme Françoise HEUACKER

M. Gilles FAVARD

MEMBRE SUPPLÉANT :

M. Jean-Pierre FERRAUD

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le suppléant.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la Métropole Rouen Normandie et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Rouen, le 21/05/2024

Le président,



Jérôme BERTHET-FOUQUÉ

